Mont Zeus - Mount Zas - Za - 1004m

Montagne · Grèce

Coordonnées GPS	37.03098, 25.50172
Altitude	912 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied > 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Naxos Apollon 13 km, direction NO · spot 909 m plus haut
Référence du spot	301314



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+02:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	06:35	07:03	17:05	17:33	10 h 02	07:03–07:41 · 16:26–17:05
Dim. 22 nov.	06:36	07:04	17:04	17:32	10 h 00	07:04–07:43 · 16:26–17:04
Lun. 23 nov.	06:37	07:05	17:04	17:32	9 h 59	07:05–07:44 · 16:25–17:04

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Naxos Apollon	Aérodrome	13 km, direction NO	3 m
Hélistation de Koufonisi	Hélistation	14 km, direction SE	22 m
Hélistation de Schinousa	Hélistation	18 km, direction S	96 m
Hélistation d'Iraklia	Hélistation	19 km, direction S	58 m

Description

Le toit des Cyclades, Mont le plus haut des iles des Cyclades. Le lieu est magnifique et donne une vue panoramique 360 degrés sur toute l'île de Naxos et les iles aux alentours. Le terrain est totalement dégagé pour le drone, le décollage est simple, le vent peut souffler fort. Il y a plein de jeux de caméra à faire devant la falaise qui tombe à pic sur plusieurs centaines de mètre. Le chemin menant au sommet est parsemé de décors magnifique, les murets et parcs à chèvre en pierre. Il n'y a aucune habitation dans cette région. L'ascension est un peu physique et prend 2h maximum à pied mais cela vaut vraiment le coup.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=301314

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=37.03098&lon=25.50172
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.